



## Table des matières

<b>I. Projet institutionnel</b> .....	3
<u>A. Histoire et finalité</u> .....	3
1. Historique du projet.....	3
2. Valeurs fondatrices.....	3
3. Mission .....	3
4. Finalité du service .....	4
a) Au niveau du bénéficiaire .....	4
b) Au niveau de la famille ou du tuteur .....	5
c) Au niveau du pouvoir organisateur .....	5
<u>B. Population accueillie</u> .....	5
<u>C. Admission et réorientation</u> .....	5
1. Critères d'admission .....	5
2. Procédure d'admission .....	6
3. Motifs de résiliation, réorientation et congédiement.....	6
4. Procédure de résiliation, réorientation et congédiement.....	6
<u>D. Structuration</u> .....	6
1. Inventaire et utilisation des ressources .....	6
a) Infrastructure .....	7
b) Ressources extérieures .....	7
c) Personnel éducatif.....	7
1) Définition des rôles .....	7
2) Volume d'emploi par fonction .....	8
2. Mode de fonctionnement .....	9
a) Organigramme fonctionnel et hiérarchique .....	9
1) Assemblée Générale.....	9
2) Conseil d'Administration.....	9
3) Direction.....	10
4) Personnel administratif.....	10
b) Structuration des activités .....	10
1) Objectifs du planning.....	10
2) Elaboration du planning.....	11
3) Répartition des bénéficiaires dans le planning.....	11



4) Les activités.....	11
3. Procédures de coordination et de concertation .....	11
a) L'équipe éducative.....	12
b) Les personnes extérieures .....	12
c) Les familles .....	12
d) Les bénéficiaires .....	12
<u>E. Evaluation du projet institutionnel</u> .....	12
<b>II. Projet individuel</b> .....	13
<b>III. Annexes</b> .....	14



# **I. Projet institutionnel**

## **A. Histoire et finalité**

### 1. Historique du projet

En 2002, Benoît et Gaëtane Gaudissart, les parents de Marie, ont pris conscience des besoins des jeunes personnes ayant un handicap mental après leur parcours scolaire. Des rencontres avec des professionnels et une étude approfondie réalisée par des parents de l'école « la Clairière » les ont amenés à ce constat. Ils décident alors de créer un centre à la campagne adapté aux besoins de leur fille.

Dès le départ, des amis et des membres de la famille de Marie se mobilisent et aident à mieux définir le projet. Un noyau restreint s'engage à le structurer et l'Asbl L'Arche de Marie est fondée en mai 2004.

Très vite les responsables se rendent compte qu'une motivation et une synergie importante peuvent se mettre en place avec l'Asbl Accueil & Vie qui gère trois maisons communautaires et est confrontée au vieillissement de certains résidents.

Le centre de jour ouvre ses portes le 1er septembre 2006 dans des locaux mis à disposition par Accueil et Vie à Genval.

La première année le centre fonctionne 2 jours par semaine mais passe rapidement, dès 2007, à une semaine pleine et accueille entre 8 et 12 personnes par jour. Une large équipe de bénévoles et 2 éducatrices se partagent l'organisation des activités.

En janvier 2010, une maison voisine dans la rue JB Stouffs est mise à disposition en bail emphytéotique. Quelques travaux y sont menés pour une meilleure adaptation aux besoins de nos bénéficiaires.

En octobre 2010, le centre de jour y déménage et Accueil et Vie met en place son propre centre de jour pour répondre aux besoins de ses résidents plus âgés. Les deux asbl continuent néanmoins à collaborer ensemble.

En 2012, l'asbl l'Arche de Marie décide de collaborer avec la Fondation Roi Baudouin et un groupe de parents pour la gestion administrative et humaine d'une maison communautaire, la Maison Poirier Dieu, située à Genval. Les résidentes de cette maison sont bénéficiaires du centre de jour. Ce projet de maison s'inscrit dans le mouvement d'inclusion des personnes ayant une déficience intellectuelle dans la vie de leur quartier. Le financement de ce projet est autonome par rapport au centre de jour.



## 2. Valeurs fondatrices

Les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ont droit à une vie adulte enrichissante, épanouissante et à faire partie intégrante de la vie de la société.

Elles peuvent continuer à apprendre et à progresser longtemps après leur scolarité : lecture, écriture, expression corporelle, autonomie quotidienne (achats dans des magasins, activités culturelles, transports en commun, cuisine,...). Elles peuvent aussi apporter une contribution très riche à des projets collectifs et être à la source de projets originaux et pleins de valeur. Elles ont des dons et des compétences qui méritent d'être valorisés. A un certain âge ou si leurs capacités sont amoindries par des problèmes de santé, elles doivent pouvoir rester associées aux activités en cours dans leur environnement.

Selon la charte de l'AVIC, tout être humain a des droits et des devoirs. Une vie affective et sexuelle est un droit auquel a droit chaque individu qu'il soit porteur ou non d'un handicap.

L'Arche de Marie, son conseil d'administration et son équipe éducative s'est engagé à écouter, respecter ce besoin naturel et essentiel à chacun.

L'Arche de Marie et son équipe éducative veillent à accompagner de manière éducative et pédagogique l'ensemble des bénéficiaires dans une sensibilisation à leur vie affective et sexuelle. Avec le partenariat de professionnels de la santé, des groupes de paroles sont réfléchis et organisés afin de répondre de la manière la plus optimale et compréhensible à nos bénéficiaires.

## 3. Mission

Face à la problématique du manque de places disponibles dans les centres de jour et les entreprises de travail adapté (ETA), nous avons mis sur pied un centre de jour adapté aux besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle légère ou modérée; les activités qui y sont mises en place sont valorisantes mais non soumises à une nécessité de performance.

La mission de l'Arche de Marie est d'accompagner les personnes adultes déficientes intellectuelles légères et modérées en mettant à leur disposition une boîte à outils riche en divers programmes, services et activités. Adaptés aux besoins et aux capacités des ces personnes, ces outils, choisis librement, leur permettent de prendre leur vie en main, maximisant leur insertion, leur intégration et participation sociales.

Ce sont :

- des activités artistiques, moyen d'expression, de valorisation et d'épanouissement : peinture, musique, théâtre, terre, artisanat, sculpture...
- des activités physiques adaptées indispensables pour entretenir un état de santé optimal : piscine, danse, marche, hippothérapie, aquabike, vélo.
- des activités cognitives destinées à entretenir les acquis mais aussi à acquérir de nouvelles compétences : expression, communication, lecture, écriture, actualités.
- des activités ludiques et conviviales contribuant à la socialisation et au plaisir de vivre: jeux de société, cinéma, restaurant.
- des activités productives destinées à garder une place effective dans la société, à s'y sentir intégrés : pâtisseries, confitures, artisanat, manutention, table ouverte.



- des activités culinaires et ménagères pour la vie quotidienne du centre mais aussi pour acquérir une plus grande autonomie.
- des activités « nature » jardin, potager, poulailler.
- des activités culturelles.

#### 4. Finalité du service

##### a) Au niveau du bénéficiaire

La finalité du centre de jour est :

- d'offrir des activités épanouissantes et adaptées aux personnes quelle que soit leur déficience,
- de favoriser les apprentissages et de stimuler le maintien des acquis,
- de développer des projets personnalisés et originaux
- de faire connaître les projets des personnes par des moyens concrets (expositions, ventes, le journal du centre de jour etc.),
- d'offrir une structure stable par un horaire régulier,
- d'offrir un climat serein où chacun trouvera sa place et sera écouté et des rapports humains faits d'amitié, de générosité et d'enthousiasme,

##### b) Au niveau de la famille ou du tuteur :

La finalité du centre de jour est :

- d'offrir un nouveau milieu de travail occupationnel permettant l'épanouissement,
- de maintenir la personne dans un milieu de vie dynamique le plus longtemps possible et soutenir la famille dans la prise en charge de la personne ayant une déficience,
- de proposer un lieu d'échange et de communication.

##### c) Au niveau du Conseil d'Administration

La finalité du centre de jour est :

- de respecter les valeurs fondatrices et les structures organisationnelles qui sont les fondements de l'Arche de Marie,
- de veiller à une bonne gestion financière,
- de fonctionner en bonne collaboration avec les services extérieurs : centres d'hébergements, AVIQ (anciennement AWIPH), autres centres de jour ou entreprises de travail adapté et associations.

## **B. Population accueillie**

Le centre accueille tous les jours une douzaine d'adultes ayant un handicap mental léger à modéré. La population est mixte.

Les personnes sont accueillies à partir de 21 ans (sauf en cas de stages effectués par le biais d'une école spécialisée) et tant que les activités proposées au centre de jour sont encore adaptées au



bénéficiaire.

La majorité des bénéficiaires vit en maison communautaire ; quelques uns habitent avec leurs parents.

Le nombre de jours de présence des personnes dans le centre de jour est différent pour chacune d'entre elles et dépend de leurs besoins ou de leur projet personnel. Un minimum de 2 jours est cependant demandé pour mieux intégrer les personnes dans le groupe et avoir un temps suffisant pour mettre en place un projet individuel. Ce système a été choisi pour permettre aux personnes accueillies d'avoir des activités dans d'autres lieux de travail ou de formation. Actuellement une vingtaine de personnes sont inscrites.

## **C. Admission et réorientation**

### **1. Critères d'admission**

La personne désirant s'inscrire au centre de jour doit :

- être âgée de plus de 21 ans
- présenter un handicap mental léger ou modéré, sans handicap moteur lourd (locaux inadaptés aux voiturettes).
- être capable de s'intégrer au sein du groupe tant au niveau des activités qu'au niveau de l'entente avec les autres bénéficiaires
- avoir un projet personnel compatible avec les activités proposées par l'Arche de Marie

### **2. Procédure d'admission**

La procédure d'admission s'effectue en 7 étapes :

- Demande écrite avec lettre de motivation et dossier succinct de la personne. Demande examinée par une personne du CA et l'équipe de terrain.
- Première visite du centre avec le bénéficiaire potentiel et un membre de son entourage (parent, tuteur, référent). Cette rencontre va permettre de clarifier les attentes et les motivations de la personne et de sa famille.
- Accueil de la personne au centre de jour pour une période d'observation de 15 jours en temps plein.
- Evaluation en équipe de cette période d'essai avec la famille et le candidat bénéficiaire pour une mise en commun des observations. Si ces quelques jours ont été concluants nous confirmons la possibilité d'admission et constituons une fiche psycho-médico-sociale.
- Essai de 3 mois.
- Evaluation avec le bénéficiaire, sa famille et les différents intervenants.

Si au terme de cet essai, l'évaluation est positive, le bénéficiaire est accueilli pour une durée indéterminée.

### **3. Motif de résiliation, réorientation et de congédiement**

La réorientation vers un autre centre est envisagée lorsque :

- nous avons une demande explicite de la part du bénéficiaire, de sa famille ou du représentant



- légal,
- les différentes stratégies mises en place n'améliorent pas la prise en charge ; les besoins d'accompagnement ne savent pas être rencontrés ;
  - le candidat manifeste un « mal être » physique et/ou psychique.
  - le candidat adopte un comportement inadapté et se met en danger ou met en danger ses pairs et l'équipe éducative.
  - les activités ne sont plus adaptées.

#### 4. Procédure de résiliation, réorientation et de congédiement

- Résiliation : dans le cas où la décision d'interrompre la prise en charge est unilatérale dans le chef des responsables légaux et/ou de la personne elle-même, elle doit alors être notifiée un mois avant la fin de la prise en charge.
- Réorientation : si une réorientation est pressentie, une réunion avec la personne accueillie, son représentant légal, l'équipe d'accompagnement est organisée. La décision de réorientation est prise moyennant un préavis de 6 mois. En cas d'urgence ou de force majeure, celui-ci peut être écourté.
- Congédiement : si le renvoi est décidé, l'équipe informe la personne accueillie et son représentant légal. En cas de congédiement pour raisons exceptionnelles et graves, la durée de préavis sera la plus courte possible.
- L'équipe éducative collabore à la réinsertion du bénéficiaire vers d'autres centres MAIS n'a aucun devoir de résultat.

## D. Structuration

### 1. Inventaire et utilisation des ressources

#### a) Infrastructure

Le centre de jour de l'Arche de Marie est installé depuis octobre 2010 au n° 45 de la rue Jean-Baptiste Stouffs, à Genval.

- La maison est située à deux pas du centre du village ce qui permet de bénéficier de la proximité des commerces (librairie, épicerie, boucherie, boulangeries, etc...), de la bibliothèque et des transports en commun (bus, train) mais aussi de créer des liens avec les écoles, associations et habitants des environs.
- Un jardin bien exposé permet de mettre en place des projets de poulailler et potager
- Les locaux se répartissent sur 4 niveaux :
  - niveau jardin : un grand atelier et une salle de repos
  - rez de chaussée : une cuisine et une salle à manger
  - 1<sup>er</sup> étage : deux ateliers et une salle de bain
  - 2<sup>ème</sup> étage : secrétariat



## b) Ressources extérieures

Afin de garder un lien dynamique avec la vie sociale, différentes activités se déroulent à l'extérieur :

- activités de socialisation, d'autonomie et projets d'inclusion : courses, interactions avec différentes écoles.
- activités ludiques : ludothèque, bibliothèque.
- activités sportives : piscine, salle de danse, expression corporelle, hippothérapie, aquabike.
- activités culturelles: cinéma, musées, exposition,...
- activités éducatives : planning familial.

## c) Personnel

### 1) Définition des rôles :

#### ➤ Personnel éducatif:

##### *Les éducatrices AI (temps plein) :*

- sont les personnes de référence pour les responsables des maisons d'hébergement, les parents et les bénéficiaires.
- prennent en charge la tenue des comptes, veillent à respecter les budgets déterminés et à planifier les dépenses courantes du centre de jour.
- veillent à ce que le projet pédagogique soit élaboré conformément à la philosophie de l'Asbl.
- organisent le recrutement de stagiaires.
- organisent l'admission de nouveaux bénéficiaires.
- rencontrent les besoins de l'Asbl.
- mettent en œuvre les différentes activités avec les bénéficiaires, les stagiaires et les bénévoles, et veillent au suivi de ces activités.
- recherchent des activités à l'extérieur pour promouvoir le travail fait dans le centre de jour ainsi que des collaborations extérieures pour apprendre de nouvelles techniques ou pour améliorer les techniques existantes.
- sont les références en matière d'autorité face aux bénéficiaires.
- sont tenues au respect des règles de déontologie et au secret professionnel lié à leur fonction.
- veillent au bien-être des bénéficiaires à tous niveaux.
- établissent avec les parents/référénts et le bénéficiaire un projet individuel et veillent à son suivi (réunions régulières).
- veillent à l'état général du centre.
- veillent à s'inscrire régulièrement à des formations en accord avec le CA.
- coordination entre l'A de M et les autres centres d'où viennent les bénéficiaires.
- participent aux réunions d'équipes.
- organisent divers ateliers.
- contribuent au suivi du projet individuel.
- secondent les bénévoles dans leurs activités, si nécessaire.
- organisent les sorties culturelles.
- veillent à la qualité des ateliers ; en définissent les objectifs en collaboration avec les





bénévoles.

- veillent à l'état du matériel.

*Les stagiaires\_:*

Des étudiants en formation (éducateurs, assistants sociaux,..) sont accueillis comme stagiaires pour des périodes limitées.

*Les bénévoles :*

Le centre de jour ne pourrait pas fonctionner sans la présence de bénévoles. Ces bénévoles s'impliquent de différentes manières. Ils nous permettent de varier les activités ou d'organiser des sorties qui nécessitent un accompagnement particulier des personnes et d'assurer ainsi l'animation et la sécurité du groupe. Ils prennent entièrement en charge la réalisation de plusieurs ateliers (cuisine, couture, découverte nature, français...).

Les bénévoles s'engagent à respecter les valeurs fondatrices de l'Asbl. Ils sont soumis aux mêmes réserves que le personnel éducatif.

L'Asbl s'engage par ailleurs à les écouter, les soutenir, les informer et les former pour leur permettre d'assurer au mieux leur fonction.

2) Volume d'emploi par fonction :

Deux éducatrices A1 : temps plein

Bénévoles : 2 bénévoles le matin, 2 bénévoles l'après-midi

## 2. Mode de fonctionnement

### a) Organigramme fonctionnel et hiérarchique

(cfr annexe I)

*Assemblée générale :*

- organe de contrôle de l'Asbl
- vérifie la gestion financière de l'Asbl 1x/an minimum et décharge les administrateurs de leur gestion si elle marque son accord

*Conseil d'administration :*

- ✓ Composition du CA :
  - Président
  - Vice-président
  - Secrétaire/Comptable /Directrice
  - Membres
  - Membres adhérents



✓ Rôle du CA :

- publication au Moniteur
- s'assure de la cohérence du projet
- s'assure de la bonne gestion administrative et financière
- choisit les investissements
- recherche de subsides
- recherche de fonds
- suivi du projet Maison Poirier Dieu
- s'assure du bon fonctionnement de l'Asbl par la présence régulière de deux de ses membres sur le terrain
  - organisation d'une réunion d'équipe 2 fois par mois: réflexion sur la cohérence des projets et le bon fonctionnement des activités, soutien aux initiatives des éducatrices, gestion du budget relatif aux activités...
  - organisation de réunions des bénévoles 2 fois par an : tour de table et formations
  - gestion de la maison
  - rédaction du journal de l'asbl 2x/an

Toutes les décisions prises par le Conseil d'Administration ont pour but d'améliorer le bien-être physique, psychique et moral des bénéficiaires.

*Secrétariat/ Comptabilité/ Direction :*

Un membre du CA assure ces fonctions avec l'aide de services extérieurs compétents.

- contacts téléphoniques,
- rédaction et envoi des différents rapports,
- recherche de fonds
- organisation d'évènements
- collaboration avec les responsables des ressources pédagogiques dans les tâches quotidiennes,
- gestion du personnel, y compris le personnel de la maison d'hébergement (Maison Poirier Dieu)
- suivi du projet MPD et contrôle du compte courant
- contact avec les différents organismes : Aviq, Commune, Fondation Roi Baudouin, Pompiers, secrétariat social...

b) Structuration des activités

Planning du centre de jour voir annexe III

La structuration des activités concerne l'ensemble des activités, leur planification et développement et l'aménagement du local. Elle est établie par rapport aux besoins et aux capacités de chacun des bénéficiaires afin d'atteindre les buts d'apprentissage visés par l'équipe. Pour présenter la structure aux personnes, nous utilisons un planning et des pictogrammes.

Le choix des activités proposées est fait en fonction des intérêts et des aptitudes de chacun des bénéficiaires. Tous les trimestres, les bénéficiaires peuvent changer d'activités en fonction de leurs



désidératas.

Nous avons chaque jour deux périodes d'activités, l'une le matin, l'autre l'après-midi.

La structuration temporelle est essentielle afin de sécuriser les personnes dans les activités proposées et d'augmenter leur autonomie

➤ *Objectifs du planning*

- développer l'autonomie
- sécuriser les personnes
- régulariser la dynamique du groupe
- tenir compte des besoins individuels des personnes

➤ *Elaboration du planning*

L'élaboration est basée sur trois critères :

- le type d'activités :

- alterner les activités calmes avec les activités plus dynamiques.
- alterner les activités de grands groupes, de petits groupes et individuelles.

- la durée des activités :

- activités de 2 heures.

- les capacités individuelles des personnes :

- permettre aux personnes de choisir leurs activités
- tenir compte des besoins individuels des personnes
- encourager la créativité des personnes
- illustrer le planning avec des pictogrammes pour une meilleure compréhension

➤ *Répartition des bénéficiaires dans les groupes*

Les bénéficiaires sont répartis dans les activités selon leurs besoins, leurs affinités mais surtout selon leurs intérêts. Le profil du bénéficiaire est également un indicateur déterminant dans la définition de son programme d'activités.

D'autres critères entrent aussi en ligne de compte en fonction de l'activité qui est proposée :

- l'homogénéité ou hétérogénéité en termes de compétences
- la compatibilité des personnalités des bénéficiaires
- les compétences à posséder
- l'état de santé du bénéficiaire
- la capacité d'intégration dans le groupe

➤ *Les activités sont :*

Activités sportives : hippothérapie, aquabike, natation, marche...

Activités artistiques : ateliers art plastiques, photographie, musique,...

Activités artisanales : couture, vannerie, bricolage,...

Activités productives : confitures, jus de pommes,...

Activités ménagères : cuisine, rangement des locaux,...

Activités de jardinage : potager, entretien du jardin, compost,...

Activités récréatives : karaoké, sorties culturelles, ludothèque,...



### c) Vacances et congés de maladie

Le centre de jour de l'Arche de Marie est fermé pendant une semaine en août et pendant la semaine entre Noël et Nouvel An.

Les éphémérides des congés légaux et des ponts sont donnés en début d'année aux parents/référents.

Les jours d'absence doivent être justifiés par écrit : certificat médical, mot des parents.

Chaque bénéficiaire jouit de 25 jours de congé : 10 jours sont à prendre obligatoirement pendant la fermeture du centre (semaine du 15/8 et semaine entre Noël et Nouvel An)

## 3. Procédures de coordination et de concertation

### a) L'équipe éducative

L'équipe éducative se réunit deux fois par mois. Deux membres du CA sont présents.

Un cahier de communication est à la disposition des éducatrices pour transmettre des informations importantes aux parents et référents.

### b) Les personnes extérieures

- Les bénévoles sont invités à se réunir deux fois par an avec les membres « terrain » du conseil d'administration et l'équipe éducative afin de pouvoir discuter des problèmes qu'ils rencontrent ainsi que de leurs envies et compétences. Ces réunions sont l'occasion de mieux se connaître, de partager des questions par rapport au vécu sur le terrain, de créer un esprit d'équipe.
- Des étudiants stagiaires participent aussi à la vie du Centre de Jour. Une entrevue avec l'équipe éducative a lieu au début et à la fin du stage. Dans la mesure du possible les stagiaires participent aux réunions d'équipe.

### c) Les familles

Les parents sont invités à rencontrer l'équipe éducative deux fois par an : une fois lors d'une réunion individuelle, et une fois tous les parents ensemble.

Une fois par an nous organisons une Porte Ouverte, ce qui permet aux parents de découvrir toutes les activités du Centre de Jour et de faire plus ample connaissance avec l'équipe toute entière.

### d) Les bénéficiaires

Une fois par an nous nous réunissons tous ensemble afin de faire un tour de table et d'écouter les envies et attentes de tous. De plus une fois sur l'année nous rencontrons chaque personne individuellement pour communiquer entre partenaires égaux au sujet de leurs objectifs personnels et ceci afin d'accroître leurs capacités de choix, de développer au mieux leurs compétences, de



diminuer leur dépendance et d'atteindre l'épanouissement maximum.

Chaque mois, un tour de table est organisé avec tous les bénéficiaires pour que chacun dise ce qu'il pense, ses remarques, difficultés etc....

## **E. Evaluation du projet institutionnel**

Les responsables pédagogiques sont chargés de la rédaction et du suivi du projet institutionnel. Chacun des membres du personnel est appelé à le lire et à faire les remarques lui semblant importantes.

\*\*\*\*\*

## **II. Projet individuel**

A son entrée, chaque bénéficiaire a une période d'observation active. Il découvre chacun des ateliers. Au terme de cette période, une grille d'activités hebdomadaires est établie avec le bénéficiaire et en concertation avec l'équipe. Le choix du bénéficiaire est pris en compte ainsi que ses aptitudes, et ce, en fonction de l'équilibre des ateliers du Centre de Jour. Des modifications peuvent être faites à la demande du bénéficiaire.

Une réunion est prévue chaque année avec le bénéficiaire et en présence d'un membre de la famille ou du tuteur afin d'élaborer un Projet d'Intervention Personnalisé.

Certaines situations d'urgence justifient la définition rapide d'une action pédagogique face à des problèmes rencontrés (comportements, aptitudes,...).

Une synthèse annuelle reprenant les données médicales, sociales ou autres ainsi que les notes d'observations sera établie par l'équipe qui constituera un rapport reprenant :

- les demandes du bénéficiaire
- les besoins du bénéficiaire
- une évaluation de travail dans l'activité
- le développement social
- le comportement du bénéficiaire et son intégration dans le groupe
- l'hygiène
- l'expression
- les objectifs actuels du bénéficiaire



### **III. Annexes**

#### **Adresse:**

L'Arche de Marie

Rue J.B Stouffs, 45  
1332 Genval

Tél : 0479 72 13 53  
02 652 28 08

*Email* : [info@archedemarie.be](mailto:info@archedemarie.be) et [secretariat@archedemarie.be](mailto:secretariat@archedemarie.be)

*Site web* : [www.archedemarie.be](http://www.archedemarie.be)